RÉUNION ADMINISTRATIVE ACM

Juin 2023

ORDRE DU JOUR

- Les modalités de l'administration de « Mon compte partenaire » et l'affectation des rôles
- Les modalités de conventionnement PSO Péri, Extra et Faal
- Les modalités de déclaration sur le portail Afas
- Un modèle type de Règlement Intérieur

caf-fr LES SERVICES EN LIGNE MON COMPTE PARTENAIRE

Modalités de l'administration « Mon Compte Partenaire Service AFAS »

Mon compte partenaire Service Afas

En tant que service d'accueil collectif de mineurs, vous devez déclarer vos données à la Caf via un portail internet au moyen du service de déclaration spécifique pour l'action sociale \rightarrow <u>le service AFAS</u>

Pour accéder à « Mon compte partenaire », le partenaire doit au préalable :

- signer une convention d'accès à « Mon compte partenaire » (désignation de 2 administrateurs)
- signer un « contrat de service » avec une gestion déléguée des habilitations des utilisateurs
- signer un bulletin d'adhésion au « service AFAS »

Si par la suite, il y a un changement d'administrateur MCP, il faut absolument informer le « Pôle SIAP » de la Caf, via l'adresse mail indiquée dans la convention \rightarrow <u>mon-compte-partenaire@caf37.caf.fr</u>

Pourquoi ?

Le profil est nominatif Nécessité de signer un avenant à la convention MCP

Cette adresse mail sert également pour demander une augmentation du nombre d'utilisateur.

Mon compte partenaire service Afas Le rôle de chacun

✤ La CAF (Administrateur CAF habilitations) :

- Enregistre le partenaire et formalise la convention d'accès à « Mon compte partenaire »
- Crée les administrateurs des habilitations (2 maximum)
- Saisit le bulletin d'adhésion au « service AFAS »
- Crée les groupes AFAS Habiliter et AFAS Déclarer
- Affecte les administrateurs MCP au groupe AFAS Habiliter et AFAS Déclarer

✤ <u>Le Partenaire (Administrateur MCP)</u>:

- Crée les utilisateurs (envoi automatique des identifiants et mots de passe provisoires)
- Affecte les utilisateurs au groupe AFAS Déclarer
- Affecte les rôles aux utilisateurs : Fr Données Activité (2 maxi) Fr Données Financières (2 maxi) Approbateur (1 maxi) → via le module spécifique AFAS habilitation (utilisateur affecté au groupe AFAS Habiliter)

Mon compte partenaire service Afas Les différents utilisateurs et leurs périmètres d'action

Le profil de fournisseur de données d'activité (FDA par lieu implantation même si un seul lieu) permet de :

- ✓ Consulter / Saisir / Modifier les données d'activité ;
- ✓ Justifier les contrôles liés aux données d'activité.

Le profil de fournisseur de données financières (FDF au niveau du service) permet de :

- ✓ Consulter / Saisir / Modifier les données financières ;
- ✓ Justifier les contrôles liés aux données financières.

Le profil d'approbateur (au niveau du service) permet :

- ✓ La visualisation des données d'activité et financières avant la transmission à la Caf ;
- ✓ La supervision et la modification des justifications apportées sur les contrôles liés aux données d'activité et financières saisies ;
- Le renvoi des formulaires de données d'activité et/ou financières aux fournisseurs de données associés pour d'éventuelles modifications des données ;
- ✓ L'exécution des contrôles sur l'ensemble de la déclaration de données et la saisie de justifications demandées ;
- ✓ La transmission de la déclaration de données à la Caf ;
- ✓ Le téléchargement de la déclaration de données ;
- ✓ La consultation de la déclaration de données ;
- En cas de refus de la déclaration de données par la Caf : La visualisation du motif de la déclaration affiché au niveau des formulaires et des sous-formulaires et la possibilité de modifier toutes les données et justifications associées.

Le profil d'approbateur est essentiel car il engage la responsabilité du gestionnaire, personne morale, vis-à-vis des données transmises à la Caf.

🗞 Un utilisateur peut être habilité sur un ou plusieurs rôles

Sessibilité d'habiliter deux personnes sur les rôles FDA et FDF. Le rôle d'approbateur ne peut être accordé qu'à un seul et unique utilisateur

Mon compte partenaire service Afas Les différents utilisateurs et leurs périmètres d'action



Se connecter sur le www.caf.fr puis cliquer sur l'onglet « Partenaires » en haut



Puis, cliquer sur « Mon Compte Partenaire » en haut de l'écran à droite



Accueil Partenaires

Bonjour, comment la Caf peut vous aider ?



Saisir votre identifiant et votre mot de passe (transmis par mails) La durée de validité du mot de passe (non provisoire) est de 6 mois. Au terme de ce délai, une actualisation est demandée.





Cliquez sur « Gestion des habilitation »

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNI	EL 🐗	Accessibilité Q Ma Caf Code postal >
BIENVENUE Accueil / Bienvenue		
GESTION DES HABILITATIONS		_
Mes conventions	Mes conventions	Mes utilisateurs en internes
Mes utilisateurs en internes		
		Mes tableaux de bord
Mes tableaux de bord		
AIDE FINANCIÈRE D'ACTION V SOCIALE		
RÉGLES D'USAGE		
 Clique 	uez sur « Mes conventions »	

✤ 1^{ère} étape : Créer les utilisateurs sous MCP + affectation au groupe AFAS Déclarer

Nenvenue	Accueil - Pertenaires - C	onvertione + Conou	ter les conventions							
Organismes artenaires Conster les types d'organismes	CONVENTIONS Filtrer convention per : Libelé :	Тур	ie de partenaire :					Statut :		-
Consalter les organismes obtensaltes	Putier	To	us					Non clăturés unique	ment •	
Enregistrer un organisme partenere	Partenaire :	Eta	t: ug 💌							
onventions Consulter les conventions	Libellé 0	CAF pivot 0	Partenaire 0	Date d'ouverture	Date de clôture C	Statut 0	Etat 0	Modifier / Supprimer	Autres actions	
formalisar una ansentian	Sentre Secial le Cos des Votiens	Céfide la Loire	Centre Spoial le Clos des Patiers	24/18/2016		Ouvert	Velicitie	1	Choisin-	-
porvision bilitations pervision étier Constar Cossar								Formal	Choisin Téláchargar PD Dátail de la con Groupes	r warise -0
isulter tsier										
es financières										

Repérez la convention active dans la liste.

Dans la colonne « Autres actions », cliquez sur « Choisir » et sur « Utilisateurs » dans le menu déroulant.

Le tableau ci-contre liste les utilisateurs déjà habilités.

GESTION DES HABILITATIONS	Educational Control of	ar par -			Papers						
	Poloan I			La	Teve	novvor no groupe					
Mes conventions					(199	(1 of 2)					
Mes utilisateurs en internes	Identifiers		Marco S	Problems 1	Advesses said =	T diffiplantes =	Date d'auverture :	Date de chittere	Statut 0	Modifier /	Autrus actions
		-	FURTHER.	- Instant	in the state of the second		39/93/2017		Owner	2.0	Chaine,
		-	Second Second		Station and in the local division of the local dinteres. Heree division of the local division of the local din	Ann 10-100 M-100	33/102/2017	1	Occart		Change,
	*0000000	-		. Transit	see a state of the second	5+4 TT-444 (\$75.00)	200/10/02/02		discort.	e •	
		-	and and an end of the second second	James	- and the second second second	Sector Street Britshill	09/10/2012 2012		(Dates)	~ 0	diamagnet.
Mes tableaux de bord		-	-	Revenues.		for the second	.01/08/30/37		Ownert.	~ 0	Christer,
AIDE FINANCIÈRE D'ACTION		-	property and a		succession in the second		04/98/2020		(Carear)	× 0.	Charletter.
SOCIALE		-	(magazine and	Manager 1		100 100 100 Rolling	24,436/2018		discort.	2.0	Chutter.
		-	increase.	That we w		344 10 444 \$27.00	Statistic States	ULION SHIER	CONTRACTOR .	1	Sharan .
	*****	100	(second second s	(inter-free	****************	Det Wilson Birlink	01,/28:2016		discourt.	~ 0	States
RÉGLES DUSAGE	. And the second se	a4.	(and the second	Automation (And any other later.	- And Remain Bernard	Increasion of		the search	~ 0	frank -

Si l'utilisateur n'est pas présent dans la liste \rightarrow il faut le créer Sélectionnez « Créer un utilisateur », bouton vert en bas à gauche du tableau.

CREER UN UTILISATEUR PARTENAIRE

Convention sélectionnée :				Organisme part	enaire :		
Nom : *				Date d	ouverture :	03/06/2019	
Prénom : *				Date de	clôture :		
Adresse mail : *							
Confirmer l'adresse mail : *							
Téléphone :							
Confirmer le téléphone :					Dès valida	ition de la	création
Sédentaire (possède un poste fixe)					de l'utilisa	teur celui	i-ci recoit
Oltinérant (poste de travail variable)							
Groupe d'habilitation :	AFAS-HABILITER		Affecter l'utilisateur au groupe AFA	AS DECLARER	ses ident passe pou l'onglet	ifiant et ur se con Mon	mot de inecter à Compte
		Annu	ler Valider		Partenaire		

Renseignez tous les champs demandés, puis cliquez sur « Valider »

Si l'utilisateur est déjà connu : il faut ajouter l'utilisateur au groupe AFAS DECLARER

	caf-fr ;	ES SERVICES EP	NUGNE E PARTENAIRE						CECONNESION		*	
Bienvenue	Accuail > Pertensines	> Conventions > Co	raulter las convection									
Organismos partenoires	LISTE DES UTILIS	ATEURS									24	
Consulter les types d'arganismes	Convention sel	ectionnée : Cer	tre Social le Clos	des Potiers		Organisme pa	rtenaire : Centre S	ocial le Clos des	Potters			
Consultar las organismes perteneines	Filtrer utilisateur par	r:		Non								
Enregistrer un organisrite gartenaire	Labrandine .											+
Conventions	Prénom :			Sélec	tionner un groupe	-						
Consulter les conventions				Tous		-						
Formaliser une convention					- (1 of 2)	· · · · · 1	-					
Supervision	Mentifiant ÷	Nom 0	Préson 0	Adresse mail 🌣	Tëlëphone 0	Date d'ouverture 0	Dote de clôture 0	Statut 0	Modifier	er Autor	es actions	
, naturations	• webserver	TOWNOR		in the second	1	23/10/2067		Ouvert	/ 0	Chole	e_ =	
Supervision mitter		-	-			23/18/2917		Ouvert	1	Cha	er	
Concretter	ana di ma	1988-199	1000	and appropries	• (a 17 - a 21); •	28/18/2817		Ouvert	20	Gén	er l'appartenar	ice de l'ul
Dossier		-		angeographyma .	10 17 A 10 IV	86/18/2817		Ouvert	10	Des	et de l'ublisets	L7

Repérez votre utilisateur dans la liste.

Dans la colonne « Autres actions », cliquez sur « Choisir » et sélectionnez dans le menu déroulant « Ajouter à un groupe ».

Bienvenue	Accueil > Partenaires > Conventions > Consulter les conventions
Arganismos artenaires	AJOUTER UN UTILISATEUR AU GROUPE
Consulter les types d'organismes	Convention sélectionnée : Centre Social le Clos des Potiers Organisme partenaire : Centre Social le Clos des Po
Consulter les organismes pertensires	Utilisateur : Groupe : (Choick up droupe evictant)
• Enregistrer un organiama partenaire	Date d'ouverture : * 24/11/2017 Date de clôture : AFAS DEC - AFAS Déclarer
Conventions Consulter les conventions Formaliser une convention	Annuler Ajouter au
Supervision abilitations	· · ·
Supervision nétier	
Consultant Character	

Sélectionnez le groupe « AFAS-DEC – AFAS-Déclarer »

	ALLOCATAIRES	S PARTENAIRES	PRESSE ET INSTITUTIONNI	EL	
	caf.fr LESS	ERVICES EN LIGNE	AIRE		
Bienvenue	Accueil > Fartenaires > Cor	wentions > Consulter les cor	iventions		
Organismes partenaires	AJOUTER UN UTILISA	TEUR AU GROUPE			
Consultar les types d'organismes	Convention sélection	nnée : Centre Social le	Clos des Organism	e partenaire : Centre So	cial le Clos des Potiers
Consulter les organismes partenaires	Utilisateur :	Anna Datavitati	+ Groupe :	AFAS-DEC - AFAS Déclarer	-
Enregistrer un organisme partenaire	Date d'ouverture : *	24/11/2017	Date de cléture :		
Conventions			Annuler Ajouter au	groupe	
Consulter les conventions					
 Formaliser une convention 					

Cliquez sur « Ajouter au groupe ».

◆ 2^{ème} étape : L'affectation du rôle utilisateur sous le portail partenaire (Fr DA – Fr DF – Approbateur)



Cliquez sur « Aide financière d'action sociale ».

ALLOCATAIRES PARTENAIR	RES PRESSE ET INSTITUTIONNEL	Acr.	cessibilité Q Ma Caf Code post
	PARTENAIRE		
BIENVENUE	Accueil / Bienvenue		
GESTION DES HABILITATIONS \sim			
AIDE FINANCIÈRE D'ACTION			
Administration des profils	Administration des profils		
RÉGLES D'USAGE			

Menu accessible seulement au partenaire avec un profil Administrateur sous MCP

et appartenant au groupe « AFAS HABILITER »



HABILITATIONS D'ACTION SOCIALE

Vous trouverez dans cette liste les habilitations de vos activités et de vos lieux d'implantation. Vous pouvez également obtenir la liste des activités et des lieux d'implantation pour lesquels des habilitations sont manquantes en utilisant le critère état « Non attribué ».

Aides financières d'action sociale

Administration des profils



Possibilité de filtrer les services pour l'attribution des rôles

	Partenaire		Utilisateur	F	tôle	
	ASSOC	~		~		~
	Activité		Type d'activité		lature d'activité	
			ALSH	~		~
	État de l'habilitation*					
	Actif		Historique	Inactif	Non	attribué
	Oui Non				Réinitialiser	Rechercher
Liste des services	Tous les champs marqués d'un astérisque (*) se Activité : Extra Assoc	ont obligatoires po	ur la recherche d'habilitations.			
en destion	Rôle	Utilisateur		Début d'habili	tation Fin d'habilitation	Action
\rightarrow Rôles non	Approbateur Fournisseur de données d'activité Fournisseur de données financières					
affectés	Lieu d'implantation : Extra Assoc					
	Röle	Utilisateur		Début d'habilit	ation Fin d'habilitation	Action
	Fournisseur de données d'activité					

Accueil > Partenaires > Aides financières d'action sociale > Administration des profils

HABILITATIONS D'ACTION SOCIALE

Vous trouverez dans cette liste les habilitations de vos activités et de vos lieux d'implantation.

Vous pouvez également obtenir la liste des activités et des lieux d'implantation pour lesquels des habilitations sont manquantes en utilisant le critère état « Non attribué ».

Partenaire		Utilisateur		Rôle		
COMMUNE DE MARTIGUES	~	STEED JOHN	~			~
Activité		Type d'activité		Nature d'acti	vité	
		ALSH	~			~
État de l'habilitation*						
Actif		Historique	Inactif		Non at	tribué
Lieux d'implantation						
Oui Non						
					Réinitialiser	Rechercher
Tous les champs marqués d'un astérisque (*) sont	obligatoires pour	la recherche d'habilitations.				
	A	Aucun résultat correspondant	au(x) critère(s) de recherch	e.		
	_			A	ffecter un rôle à un util	lisateur habilité

Enregistrer

Enregistrer et quitter

Habilitation d'un utilisateur : Aperçu global page d'habilitation

		3 0 1	0	
HABILITER UN UTILISATEUR				
Vous pouvez habiliter un utilisateur pour un rôle : • sur une ou plusieurs activités • sur un ou plusieurs lieux d'implantation				
 1. SÉLECTIONNER L'UTILISATEUR				
Pour le partenaire *		Pour l'utilisateur*		
COMMUNE DE MARTIGUES	~	STEED JOHN		~
 2. SÉLECTIONNER LE RÔLE				
Au rôle de*		À partir du*		
Fournisseur de données d'activité	~	07/02/2019		
 3. SÉLECTIONNER LA PORTÉE				
Activité	Type d'activité		Nature d'activité	
	ALSH	~	Extrascolaire	~
Je souhaite créer des habilitations sur				
des activités	des lieux d'	implantation		
	Afficher les lie	ux d'implantation		
La sélection d'au moins un lieu d'implantation est obligat	oire.			
Aucun lieu d'implantation sélectionné				
 Sélectionner tous les lieux d'implantation de toutes	les activités			
Sélectionner tous les lieux d'implantation de l	activité ESC Commune de N	Nartigues		
ESC Commune de Martigues				



Sélectionner le rôle que vous souhaitez attribuer à l'utilisateur. NB : si l'utilisateur cumule plusieurs rôles → faire cette affectation autant de fois qu'il a de rôles sur le portail (Fr DA – Fr DF – Approbateur)

Sélectionner l'onglet « des lieux d'implantation » pour attribuer les rôles de Fr DA par lieu (même s votre service n'a qu'un seul lieu implantation) et attribuer le rôle de Fr DA Global du service.

Activite	Type d'activité	Nature d'activité
	ALSH	~
Je souhaite créer des habilitations sur		
des activités	des lieux d'implantation	
	Afficher les lieux d'implantation	Cliquer sur afficher
La sélection d'au moins un lieu d'implant	tation est obligatoire.	les lieux pour obtenir
Célectionnes teus les lieurs dimple		la liste des lieux
	nation de coutes les activites	
Selectionner tous les lieux di	Implantation de l'activite Acc Ados Assoc	dimpiantation
Acc Ados Assoc		
Sélectionner tous les lieux d'	implantation de l'activité Extra Asso	
Site		
Site		
Sélectionner tous les lieux d'imp	plantation de l'activité Péri Assoc	
Site		
Site		
Site Ecole		
Site Ecoles		

	HABILITER UN UTILISATEUR				
	Vous pouvez habiliter un utilisateur pour un rôle : • sur une ou plusieurs activités • sur un ou plusieurs lieux d'implantation				
	1. SÉLECTIONNER L'UTILISATEUR				
	Pour le partenaire *		Pour l'utilisateur*		
	COMMUNE DE MARTIGUES	~	STEED JOHN	·	
	2. SÉLECTIONNER LE RÔLE Au rôle de*		À partir du*		
	Fournisseur de données d'activité	~	07/02/2019		
	3. SÉLECTIONNER LA PORTÉE	Type ďactivité		Nature d'activité	
		ALSH	~	Extrascolaire	
	Je souhaite créer des habilitations sur				
	des activités	des lieux d'i	mplantation	▲	
Casharlas	La sélection d'au moins un lieu d'implantation est obligat/	Afficher les lieu oire.	ux d'implantation		
Cocheries	Aucun lieu d'implantation sélectionné				
cases pour>	Sélectionner tous les lieux d'implantation de toutes	s les activités		Dès l'enregistrement	t de l'habilitation
lesquelles	Sélectionner tous les lieux d'implantation de l'	'activité ESC Commune de M	lartigues	l'utilisateur peut se	e connecter au
l'utilisateur	ESC Commune de Martigues			portail partenaire A	FAS via l'onglet
devra saisir des				Mon Compte Partena	lire
donnáos					

données

Enregistrer et quitter Enregistrer

Résultat Habilitation d'un utilisateur

Activité		Type d'activité	Nature	e d'activité	
		ALSH	~		
État de l'habilitation*					
Actif		Historique	Inactif	Non a	attribué
Lieux d'implantation					
Oui Non					
				Réinitialiser	Recherche
Tous les champs marqués d'un astérisq	ue (*) sont obligatoires pou	ur la recherche d'habilitations.		Réinitialiser	Recherche
Tous les champs marqués d'un astérisq • Activité : Extra J	ue (*) sont obligatoires pou	ur la recherche d'habilitations.		Réinitialiser	Recherche
Tous les champs marqués d'un astérisq • Activité : Extra J Rôle	ue (*) sont obligatoires pou Utilisateur	ur la recherche d'habilitations.	Début d'habilitation	Réinitialiser n Fin d'habilitation	Recherche
Tous les champs marqués d'un astérisq Activité : Extra J Rôle Approbateur	ue (*) sont obligatoires poi Utilisateur	ur la recherche d'habilitations.	Début d'habilitation 21/05/2019*	Réinitialiser	Action
Tous les champs marqués d'un astérisq Activité : Extra J Rôle Approbateur (*) En attente de validation par vol	ue (*) sont obligatoires pou Utilisateur tre CAF.	ur la recherche d'habilitations.	Début d'habilitation 21/05/2019*	Réinitialiser	Action
Tous les champs marqués d'un astérisq Activité : Extra J Rôle Approbateur (*) En attente de validation par vol Activité : Péri	ue (*) sont obligatoires pou Utilisateur tre CAF.	ur la recherche d'habilitations.	Début d'habilitation 21/05/2019*	Réinitialiser	Action
Tous les champs marqués d'un astérisq Activité : Extra J Rôle Approbateur (*) En attente de validation par vol Activité : Péri Rôle	ue (*) sont obligatoires pou Utilisateur tre CAF. Utilisateur	ur la recherche d'habilitations.	Début d'habilitation 21/05/2019* Début d'habilitation	Réinitialiser	Action Action
Tous les champs marqués d'un astérisq Activité : Extra) Rôle Approbateur (*) En attente de validation par vol Activité : Péri Rôle Approbateur	ue (*) sont obligatoires pou Utilisateur tre CAF. Utilisateur	ur la recherche d'habilitations.	Début d'habilitation 21/05/2019* Début d'habilitation 21/05/2019*	Réinitialiser	Action Action

Habilitation de l'approbateur en attente de validation Caf

	Partenaire		Utilisateur	Ré	le	
	ASSOC	~		~		~
	Activité		Type d'activité	Na	iture d'activité	
			ALSH	~		~
	État de l'habilitation*					
	Actif		Historique	Inactif	Non	attribué
	Oui Non				Réinitialiser	Rechercher
Résultat des	Activité : Péri Assoc	ont obligatoires pou	r la recherche d'habilitations.			
habilitations	Rôle	Utilisateur		Début d'habilita	tion Fin d'habilitation	Action
données	Approbateur	Test CAF CA	F Test	07/02/2019		
(après validation	Fournisseur de données financières	Test CAF CA	FTest	07/02/2019		
de l'Approbateur	Lieu d'implantation : Péri Assoc					
par la Caf)	Rôle	Utilisateur		Début d'habilita	tion Fin d'habilitation	Action
,	Fournisseur de données d'activité	Test CAF C	AF Test	07/02/2019		

Mon compte partenaire service Afas Suppression de l'habilitation d'un utilisateur

Pensez à supprimer les utilisateurs qui ne sont plus actifs

	Utilisateur	Rôle			
ASSOC	~	~			~
Activité	Type d'activité	Nature d'	activité		
	ALSH	~			~
État de l'habilitation*					
Actif	Historique	Inactif	Non attri	ibué	
Tous les champs marqués d'un astérisque (*) s	ont obligatoires pour la recherche d'habilitations.		Réinitialiser	Recherc	cher
Tous les champs marqués d'un astérisque (*) se Activité : Péri Assoc	ont obligatoires pour la recherche d'habilitations.		Réinitialiser	Recherc	cher
Tous les champs marqués d'un astérisque (*) se Activité : Péri Assoc Rôle	ont obligatoires pour la recherche d'habilitations. De Utilisateur	Début d'habilitation	Réinitialiser Fin d'habilitation	Rechero	Bouton pou
Tous les champs marqués d'un astérisque (*) se Activité : Péri Assoc Rôle Approbateur Fournisseur de données d'activité	ont obligatoires pour la recherche d'habilitations.	Début d'habilitation 07/02/2019 07/02/2019	Réinitialiser Fin d'habilitation	Action	Bouton pou supprimer
Tous les champs marqués d'un astérisque (*) se Activité : Péri Assoc Rôle Approbateur Fournisseur de données d'activité Fournisseur de données financières	ont obligatoires pour la recherche d'habilitations.	Début d'habilitation 07/02/2019 07/02/2019 07/02/2019	Réinitialiser Fin d'habilitation	Action	Bouton pou supprimer une
Tous les champs marqués d'un astérisque (*) se Activité : Péri Assoc Rôle Approbateur Fournisseur de données d'activité Fournisseur de données financières Lieu d'implantation : Péri Assoc	ont obligatoires pour la recherche d'habilitations.	Début d'habilitation 07/02/2019 07/02/2019 07/02/2019	Réinitialiser Fin d'habilitation	Action	Bouton pou supprimer une habilitation
Tous les champs marqués d'un astérisque (*) se Activité : Péri Assoc Rôle Approbateur Fournisseur de données d'activité Fournisseur de données financières Lieu d'implantation : Péri Assoc Rôle	ont obligatoires pour la recherche d'habilitations.	Début d'habilitation 07/02/2019 07/02/2019 07/02/2019 07/02/2019 07/02/2019 07/02/2019 07/02/2019 07/02/2019	Réinitialiser Fin d'habilitation	Action Action	Bouton pou supprimer une habilitation

Mon compte partenaire service Afas Suppression de l'habilitation d'un utilisateur

Partenaire	Utilisateur	Rôle		
ASSOC PETITS DROLES	~	~		~
Activité	Type d'activité	Nature d'a	ctivité	
	ALSH	~		~
État de l'habilitation*		-		
Actif	Historique	Inactif	Non a	ttribué
Oui Non	retrouve dans l'onglet les accès supprim	historique és	Réinitialiser	Rechercher
Tous les champs marqués d'un astérisque (*) sor	nt obligatoires pour la recherche d'habilitations.			
Activité : Péri Assoc Les Petits Droles				
Rôle	Utilisateur	Début d'habilitation	Fin d'habilitation	Action
Approbateur	Test CAF CAF Test	07/02/2019	20/05/2019	
Fournisseur de données d'activité	Test CAF CAF Test	07/02/2019	20/05/2019	
Fournisseur de données financières	Test CAF CAF Test	07/02/2019	20/05/2019	
Lieu d'implantation : Péri Assoc Les	Petits Droles			
Rôle	Utilisateur	Début d'habilitation	Fin d'habilitation	Action
Fournisseur de données d'activité	Test CAF CAF Test	07/02/2019	20/05/2019	

Mon compte partenaire service Afas Réalisation des déclarations

Structuration des dossiers ALSH :





Mon compte partenaire service Afas Réalisation des déclarations

Page d'accueil du service AFAS



Les écrans proposés en saisie varient en fonction du rôle attribué à l'utilisateur (FDA – FDF – Approbateur) et du type de déclaration à compléter (Prévisionnelle – Réelle – Actualisée)

Mon compte partenaire service Afas Réalisation des déclarations

MENU

La liste affiche les déclarations à traiter à partir des 4 statuts suivants le critère « Etat de la déclaration » :

- « A saisir »
- « Saisie en cours »
- « A revoir »
- « En cours d'approbation »

Cette liste est personnalisée en fonction du rôle de l'utilisateur : FDA, FDF, Approbateur Exemple : un FDA aura la liste des déclarations pour lesquelles le formulaire ou sous formulaire des données d'activité est à saisir / en cours de saisie / renvoyé pour modification par l'approbateur.

Pour saisir une déclaration de données cliquer sur le bouton Action



	ALLOO	CATAIRES PARTENAL	IRES PRESSE ET IN	STITUTIONNEL		O Ma Caf	>
	ICES EN LIGNE				RECHERCHE		
	Fil d'ariane						
lienvenue	Retour						
ides financières d'action sociale	MES D	ECLARATIONS	S				
labilitations Aides financières d'action ociale	Les donnée	e ont átá enjejae nyac eur	nào				~
Conventions d'habilitation	Les donnie	s one ele adiales avec auc	ues.				
Règles d'usage	Exercice 0	Type/Déclaration 0	Nom de l'activité	Données d'activité	Données financières	Déclaration 0	Action
	2017	Réelle	ALSH de Souffelw			A saisir	
	2017	Actualisée janvier à septembre	ALSH de Souffelw		-	Saisie en cours	
	2017	Réelle	ALSH Jean Jaurès	~		Saisie en cours	
	2017	Réelle	L'Endroit jeunes	~	-	Saisie en cours	
	2016	Réelle	L'Endroit jeunes	~	~	A revoir	
	2016	Réelle	ALSH Jean Jaurès	~	~	Transmis Caf	
	2016	Actualisée janvier à mai	L'Endroit jeunes	~	-	Transmis Caf	
	2016	Réelle	Accueil de Loisi	~	-	Transmis Caf	•••

1 2 3 ... 8 9 >

Mon compte partenaire service Afas Réalisation des déclarations : Saisie des données d'activité

Le fournisseur de données d'activité peut saisir les données d'activité relatives à son ou ses lieu(x) d'implantation (la saisie se fait à partir de l'écran « Mes déclarations »)

Les chemins d'accès sont différents selon que l'utilisateur :

- ✓ est uniquement FDA au niveau 1 seul lieu d'implantation
- ✓ est FDA au niveau des lieux d'implantation (accès aux sous formulaires de déclaration par lieux)
- ✓ est FDA global au niveau du service (validation des données d'activité de tous les lieux d'implantation)

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUT	ONNEL	
	C DECOM	
Accuell > Partenaires > Aides financières d'action sociale > Accueil AFAS		
1 2 ESC Comm SAISIE CONTRÔLES Déclaration	ine de La Ciotat Prévisionnelle 2018	
Données d'activité	Dernière saisie le 21	1/09/2018 à 11:36 par Chantal BAILLIET
Extrascolaire		
Taux de ressortissants du régime général conventionné * 🛛 🚱		%
Nombre d'heures réalisées 😮		15 000
Nombre d'heures facturées		16 000
	(*) Veuillez enregistrer ve	os données avant de continuer.
Quitter	Enregi	istrer Continuer

Mon compte partenaire service Afas Réalisation des déclarations : Saisie des données financières

T-TT MON COMPTE PARTENAIRE			
il > Parlanaires > Aides finansăres d'asten sesale > Assueil AM			
	commune de La Ciotat ration Prévisionnelle 2018		
onnées financières		Detryitive salisio le 21/06/	1018 à 11:42 par Chantal B
CHARGES		PRODUITS	
60 Achete	10 032,01 🐔	70623 Prestation de Service reque de la Caf	51 214,43
61 Services extérieurs	159 825,46 🐔	70624 Fonds d'accompagnement Caf	157 473,79
62 Autres services extérieurs	32, 167,80 @	70625 Aide opéoifique 🚱	0.00 <
63A Impôte et taxes liés aux frais de personnel	0,00 €	70642 Participations familiales (ou participation des usagers) non déductibles de la PS	0,00 <
638 Autres impôts et taxes 🛞	0,00	708 Produit des activités annexes	0,00 <
64 Frais de personnel 😨	182.910,40 €	741 Subventions et prestations de service versées par l'Etat	0,00 <
		742 Subventione et prestatione de services régionales	0,00 <
		743 Subventione et prestatione de services départementales	0.00 <
		744 Subventions et prestations de services communales	176 247,45
		7451 Subventione d'exploitation et prestatione de servises veraées par des organismes nationaux (dout PS MSA, SNCF)	0.00 <
		7452 Subventione d'exploitation CAF	0,00 <
		746 Subventiona et prestationa de services des EPCI (intercommunalité)	0,00 <
		747 Subventione et prestatione de services versées par une entreprise	0.00 <
		748 Subventione et prestatione de services versées par une autre entité publique	0.00
65 Autres sharges de gestion sourante	0,00 €	75 Autres produits de gestion sourante	0,00 <
66 Charges financières	0.00 €	76 Produits financiers	0,00 <
67 Charges exceptionnelles	0,00 @	77 Produite exceptionnels	0.00
68 Dotatione aux amortissements, Dépréciations et Provisions	0,00	78 Reprise sur amortissement, Dépréciations et Provisions	0,00 4
69 Impôte our les bénéfices	0,00	79 Transfert de oharges	0.00 <
Totel ohergeo	384 935,67 €	Totel produite	384 935,67
86 Contributions volontaires 🛞	0.00 €	87 Contrepartie des contributions volontaires	0.00 <
Total charges et contributions volontaires	384 935,67 @	Total produite et contrepartie des contributions	384 935,67

les totaux et enregistrer les données

Mon compte partenaire service Afas Réalisation des déclarations : Contrôle

Les types de contrôle :

- Avant envoi à la Caf, et après que les formulaires et sous-formulaires aient été complétés, les données déclarées sont soumises à des contrôles.
- Si un contrôle nécessite une justification, celle-ci doit être rédigée <u>avant</u> la transmission des données déclaratives à la Caf. Si un document d'information complémentaire doit être transmis à la Caf, les canaux habituels (courrier, courriel...) sont à utiliser.
- Après avoir saisi et contrôlé chaque sous-formulaire et formulaire séparément, la déclaration de données est contrôlée dans son ensemble, approuvée et transmise à la Caf par l'approbateur.

Des contrôles à justifier :

- Le contrôle d'exhaustivité permet de vérifier que l'ensemble des sous-formulaires est bien renseigné par le partenaire avant de les transmettre à la Caf.
- Des contrôles de cohérence sont opérés automatiquement sur les déclarations de données. En cas de contrôle KO, il sera demandé de justifier en saisie libre les écarts constatés.

Approuver et transmettre la déclaration de données :

Lorsque les données d'activité et les données financières ont été complétées, et dans certains cas, justifiées par les fournisseurs de données des formulaires associés, l'approbateur peut :

Contrôler :

- Les données d'activité au niveau des lieux d'implantation, ainsi que les éventuelles justifications apportées sur les contrôles de ces données.
- Les données financières et les éventuelles justifications apportées sur les contrôles de ces données.

Les justifications doivent être précises et argumentées avec des chiffres. Il ne suffit pas par exemple, de mettre que l'Alsh a accueilli plus d'enfants, il faut bien chiffrer cette augmentation.

Choisir pour chaque formulaire ou sous-formulaire :

 Cas 1 : soit renvoyer le formulaire ou le sous formulaire de données aux fournisseurs de données, si des modifications sont à réaliser. Dans ce cas, il peut toujours accéder à l'écran de justification des contrôles d'un formulaire ou sousformulaire non renvoyé.

Le renvoi pour modification ne génère pas automatiquement de message au FDA et/ou FDF. Il est nécessaire de l'en informer.

Un message de confirmation apparaît pour valider le renvoi pour modification du formulaire

RENVOYER AU(X) FOURNISSEUR(S) DE DONNÉES D'ACTIVITÉ

Si vous considérez que les informations saisies sont incorrectes, vous pouvez demander une modification des données d'activité saisies. Elles seront de nouveau transmises au(x) fournisseur(s) de données concerné(s).

• Cas 2 : soit le valider



Accéder à l'écran de justification globale des contrôles

Transmettre la déclaration de données à la Caf

La transmission de la déclaration entraine l'ouverture d'un message de confirmation de la bonne transmission à la Caf :



Une fois la déclaration transmise :

- L'état de la déclaration devient « Transmise Caf »
- Les formulaires et sous-formulaires de la déclaration passent à l'état « Saisie terminée »
- L'approbateur a la possibilité d'effectuer les actions suivantes à partir de la page « Mes déclarations » :
 - « Consulter la déclaration »
 - o « Télécharger la déclaration »

NB : Dès lors qu'un formulaire est en cours de contrôle et d'approbation par l'approbateur, il n'est plus modifiable par le(s) fournisseur(s) de données associé(s).

Après transmission à la Caf et analyse de votre déclaration par la Caf, cette dernière peut vous demander de la corriger ou d'apporter des précisions dans les justifications.

Le motif de refus de la déclaration est affiché et précisé sur :

- La déclaration
- Les formulaires, sous-formulaires et étapes concernés
- La révision de données, à la suite du refus de la Caf, est réservée à l'approbateur. Cette étape se fait via l'action « Revoir et transmettre la déclaration », soit revoir et modifier lui-même les données et les justifications liées.
- L'approbateur peut soit Renvoyer pour modification les formulaires ou sous-formulaires de données aux fournisseurs de données associés.

Si une fois votre transmission réalisée, vous vous apercevez qu'il y a une erreur dans votre déclaration, vous pouvez contacter le service administratif de la Caf pour que ce dernier vous renvoi votre déclaration pour pouvoir apporter les modifications nécessaires.

Modalités de conventionnement

Modalités de conventionnement

Pour bénéficier de la PSO et du bonus territoire :

- Une convention doit être obligatoirement signée entre la Caf et le gestionnaire de l'ACM.
- Le gestionnaire doit transmettre à la Caf le projet éducatif, le projet pédagogique, le règlement intérieur et le récépissé de déclaration (à actualiser et envoyer à la Caf chaque année ou lorsque la date d'échéance est atteinte)
- Une participation financière doit être demandée aux familles. Il n'y a pas de droit à la Prestation de Service, si le service est gratuit.

Le gestionnaire doit communiquer à la Caf la grille tarifaire à la signature de la convention, si celle-ci n'est pas intégrée dans le RI.

Toute modification de cette grille doit être signalée par le gestionnaire par un envoi systématique de la nouvelle grille à la Caf.

- L'obligation de pointer les présences réelles des enfants via un logiciel de pointage/facturation.
- L'obligation de déclaration auprès du SDJES pour obtenir le récépissé de déclaration.

Montant de la prestation de service = 30 % x prix de revient dans la limite d'un prix plafond x nombre d'actes ouvrant droit x taux de ressortissants du régime général (99%). Le prix plafond est fixé annuellement par la Cnaf

Accueils de mineurs déclarés Ddjs		Age	Modalités de calcul de la PS selon le type d'accueil
Accueils de loisirs et de scoutisme sans hébergement	Accueil périscolaire Accueils du matin et/ou du soir incluant ou non une pause méridienne (1) Accueil extrascolaire Mercredi, samedi, petites et grandes vacances à l'exclusion du dimanche Séjours accessoires à un accueil de loisirs et de scoutisme (maximum de 5 nuits at 6 jours incluent	De la scolari- sation (2 ans à 17 ans révolus) (2)	 La PS est calculée sur la base des heures enfants facturées (3), dans la limite de l'amplitude journalière d'ouverture de la structure. En cas de tarification basée sur un forfait (3) ou une simple cotisation d'inscription (3), ou au moins deux modes différents de tarification : prendre en compte les actes réalisés. La PS est calculée sur la base des actes facturés (3) : heures enfants, journées enfants (1 journée = 8 heures) ou demi-journées (1 demi-journée = 4 heures), dans la limite de l'amplitude journalière d'ouverture de la structure. En cas de tarification basée sur un forfait (3) ou une simple cotisation d'inscription (3), ou au moins deux modes différents de tarification : prendre en compte les actes réalisés.
	eventuellement le dimanche) Accueil sans hébergement		Calcul de la Ps sur la base des actes réalisés éventuellement arrondis à l'unité
Accueils de jeunes	<i>a</i> //	De 14 ans	supérieure (heure).
de jeunes sans hébergement Séjours accessoires à un accueil de jeune sans hébergemen (maximum de 5 nuit et 6 jours incluan éventuellement le dimanche)		à 17 ans révolus	Calcul de la Ps quel que soit le mode de tarification sur la base des journées réalisées avec l journée = 10 heures.

Le choix conventionnel

Lors de son conventionnement avec la Caf, pour bénéficier de la PSO, le gestionnaire doit décider de son choix conventionnel : à la journée ou à l'heure.

Le choix conventionnel

Alsh Avec son logo FACTURE Facture n° Nom Adresse Date 03/08/201 Code postal - Ville Adresse e-mail Facturé à Téléphone Nom Dubois Marie Adresse Rue Gutenberg Code postal - 37 000 Tours Adresse e-mail test@gmail.com l'heure Téléphone 06 33 33 33 33

FACTURE du Mois de JUILLET 201 CONCERNANT L'ENFANT DUBOIS TITOUAN

Date d'échéance de règlement 31/08/2015

Date	Description	Réf	Qté	Heures	Nombre total d'heures	Prix unitaire	Déduction à faire		Total TTC
dul i/07/201 su /07/201	Alsh	S28	5	11	55	1,00€			55,00€
du: /07/201 su: /07/201	Alsh	529	2	11	22	1,00 €			22.00€
du: 1/07/201 su: /07/201	Alsh	\$30	5	11	55	1,00€			55,00€
su /07/201	Séjour : Parc des Grenouilles	\$31	2	10	20	1,50€			30,00 €
Régularisations Aucune	sur factures antérieures.						0,00€		0,00 €
								Total	1 A
- Same								Total TTC	162.00€

Choix conventionnel : Facturation à l'heure

La PSO sera calculée sur l'amplitude du service si un prix horaire est indiqué sur les factures, ainsi qu'un nombre d'heures facturées.

Le choix conventionnel

FACTURE

7

03/08/201

Facture n°

Date

Alsh Avec son logo

Nom Adresse

Code postal - Ville

Adresse e-mail

Téléphone

Facturé à Nom Dupond Farid Adresse Rue Gutenberg

Code postal - 37 000 Tours Adresse e-mail test@gmail.com Téléphone 06 33 33 33 33

FACTURE du Mois de JUILLET 201 CONCERNANT L'ENFANT Dupond Jules

Date d'échéance de règlement 31/08/201

Date	Des cription	Réf	Qté	Heures	Nombre total d'heures	Prix unitaire	Déduction à faire		Total TTC
du (/07/201 au //07/201:	Abh	S28	5			16,50 €			82,50€
du 71/07/201: au: /07/201	Abh	S2.9	5			16,50€			82,50€
du: /07/201 au: /07/201	Abh	\$30	5			16,50€			82,50€
<mark>Réquiarisations</mark> Aucune	sur factures antérieures.						0,00€		0,00€
and the									
ALL COLOR AND								Total	247,50€
Cal								Total TTC	247,50€

Choix conventionnel : Facturation à la journée

La PSO sera calculée sur une forfait de 8h/jour. Dès lors, un prix journée doit être indiqué sur les factures, ainsi qu'un nombre de jours facturées.

Les séjours accessoires

Type d'accueils de mineurs déclarés Ddjs		Mode de paiement des familles	Unités de calcul de la prestation de service
Séjour accessoire à un accueil	Option 1	Uniquement par une facturation à la journée / enfant.	
de loisirs	Option 2	Uniquement par l'acquittement d'un forfait.	En fonction du nombre de
(maximum de 5 nuits	Option 3	Uniquement par une cotisation.	journées réalisées au profit
et 6 jours incluant éventuellement le dimanche)	Option 4	Par au moins deux des modes de tarification ci-dessus.	= 10 heures.

<u>Un séjour accessoire à un accueil de loisirs</u>, de jeunes ou de scoutisme ne peut excéder 5 nuits/6 jours (incluant éventuellement le dimanche).

Une journée de séjour accessoire ne peut excéder 10 heures dans les déclarations de données d'activité Caf pour le calcul de la prestation de service Alsh, peu importe le choix conventionnel.

Il n'y a pas d'obligation d'appliquer le barème départemental pour les séjours. Toutefois, une modulation des tarifs pour les familles de condition modeste est exigée. En tout état de cause, la participation familiale devra être en cohérence avec le tarif habituel de l'Alsh pour en garantir l'accès financier à tous les enfants.

Modalités de conventionnement - Activité périscolaire

En fonction du nombre d'heures réalisées au profit des familles et calculées par plage d'accueil.

La présence d'un enfant sur une plage d'accueil – quel que soit le temps de présence réel de cet enfant sur cette plage – permet de retenir pour cet enfant un nombre d'heures réalisées correspondant à l'amplitude d'ouverture de la plage dans la limite de 9 heures par jour

Périscolaire du matin et soir :

Obligation de pratiquer une tarification modulée

Chaque enfant présent est comptabilisé au regard de la plage à laquelle il participe (amplitude réelle).

Périscolaire du mercredi :

Pour bénéficier du Fonds d'aide aux accueils de loisirs (FAAL) \rightarrow le barème départemental doit être appliqué. La tarification des familles doit être identique à celle des vacances.

Les conventions Pso et FAAL sont liées.

Les heures éligibles sont comptabilisées selon les mêmes modalités que les heures périscolaire « classiques » en Pso.

Chaque enfant présent est comptabilisé au regard de la plage à laquelle il participe (amplitude réelle), avec plusieurs formats possibles, dans la limite de 9 heures par jour.

Modalités de conventionnement - Activité périscolaire

Qu'est ce qu'une plage ?

C'est l'amplitude définie dans le règlement intérieur actualisé du gestionnaire, de l'ouverture du service à la fermeture du service sur la journée complète limitée à <u>9h/jour</u> (ou à la $\frac{1}{2}$ journée).

Horaires à titre indicatif	1/2 Journée matin sans repas	1/2 Journée matin avec repas	1/2 Journée A Midi sans repas	1/2 Journée Après midi avec repas	Journée complète
ouverture de votre ALSH matinée	Amplitude réelle de votre plage d'accueil	Amplitude réelle de votre plage d'accueil			(Plafonnée à 9 h)
temps du repas					
Après midi			Amplitude Réelle de votre plage d'accueil	Amplitude réelle de votre plage d'accueil	
Fermeture de votre alsh					



Cumul des plages par 1/2 journées possibles dans la limite de 9h pour une journée

Exemples de modalités de comptabilisation

1- L'enfant est accueilli à la ½ journée du matin avec repas. L'amplitude de cette plage est de 7h30 à 13h30 (6h) L'enfant arrive à 8h30 et repart après le temps dédié au repas à 13h30.

Pour la Caf :

Vous comptabiliserez la plage qui va de 7h30 à 13h30 \rightarrow 6 h.

2- L'enfant est accueilli à la ½ journée du matin sans repas. L'amplitude de cette plage est de 7h30 à 12h (4h30). L'enfant arrive à 8h30 et part avant le repas.

Pour la Caf :

Vous comptabiliserez la plage qui va de 7h30 à 12h \rightarrow 4h 30.

3- L'enfant est accueilli à la ½ journée AM avec repas. L'amplitude de cette plage est de 11h30 à 18h30 (7h). L'enfant arrive à 11h30 et repart à 17h30.

Pour la Caf :

Vous comptabiliserez la plage qui va de $11h30 a 18h30 \rightarrow 7 h$.

4- L'enfant est accueilli à la journée. L'amplitude de cette plage est de 7h30 à 18h30 (11h). L'enfant arrive à 7h30 et repart à 17h30.

Pour la Caf :

Vous comptabiliserez la plage sur la journée complète dans la limite de 9h.

5 – L'enfant est absent.

Dans votre règlement, vous avez défini dans quel cadre la famille assurera le paiement de cette absence (justifiée ou non justifiée). Pour la Caf :

Si l'absence est facturée aux familles, vous déclarez ces heures à la caf pour la pso alsh.

Si l'absence n'est pas facturée, pas de comptabilisation pour la Caf.

L'application du barème départemental : Le Faal

Le Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs (Faal) est un dispositif propre à la Caf Touraine qui apporte des moyens supplémentaires aux Accueil de Loisirs sans Hébergement (Alsh) en contrepartie de l'application d'un barème départemental des participations familiales pour les familles les plus modestes.

Le Faal est entré en vigueur en 2008 et vient compléter les financements de la Caf : la Prestation de Service Ordinaire (Pso) Alsh.

Pour bénéficier de cette subvention, l'application du barème départemental de tarifications familiales est obligatoire sur ces temps :

- le mercredi ou le samedi après la classe lorsqu'il y a école le matin,
- le mercredi ou le samedi toute la journée s'il n'y a pas d'école,
- durant les vacances scolaires.

Le barème est défini par la Caf Touraine et prend en compte les capacités contributives des familles. L'application du barème départemental de la Caf est obligatoire pour les familles allocataires de la Caf dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 830 €. Pour les familles dont le QF est supérieur à 830 € le principe de la modulation reste obligatoire mais le taux d'effort est laissé à l'appréciation du gestionnaire. La participation des familles est calculée en pourcentage du QF dans les limites fixées par la Caf.

QF de 0 à 830 €	Taux d'effort de 0,50 % à 1,00 % du QF
QF de 831€ et plus	Modulation obligatoire mais taux laissé à l'appréciation du gestionnaire

L'application du barème départemental : Le Faal

La tarification correspond à des journées d'Alsh avec repas (repas et gouters inclus) et ne font l'objet d'aucune surfacturation aux familles. Le bénéficiaire détermine le montant journalier de la participation familiale en appliquant un taux d'effort au QF de la famille concernée : Ex : QF de 600 \in et taux d'effort 1,00% \rightarrow participation journalière = 6,00 \in Le bénéficiaire peut décider l'application de taux différents selon des tranches de QF déterminées dans son règlement intérieur : Ex : QF de 0 à 500 \in \rightarrow taux d'effort des familles de 0,80 % et QF de 501 à 830 \in \rightarrow taux d'effort des familles de 1,00%.

Le montant minimum à charge des familles est fixé, au choix du bénéficiaire, entre 2.20 € et 4.00 € par jour et par enfant.

Le tarif journalier maximum ne peut excéder le prix de revient journalier de la structure.

Un principe de proportionnalité du tarif devra être appliqué entre les journées et les demi-journées sur la base des heures d'accueil. Pour les accueils en ½ journée, il n'est pas conforme d'appliquer une majoration supplémentaire visant à facturer les repas aux familles.

Exemple :

L'ALSH est ouvert sur une amplitude de 10 heures avec une possibilité de venir à la ½ journée avec ou sans repas (matinée sans repas 4 h / matinée avec repas 5h15 et après midi 4h45)

L'enfant vient régulièrement à la journée mais parfois il vient en demi-journées ...

La famille a un QF de 600 \in et vous avez retenu la tarification : taux d'effort des QF < à 830 euros = 1,00 % La participation journalière de la famille est donc = 6,00 \in == > soit un tarif horaire de la famille à 0.60 \in . Selon ses besoins, la famille paiera :

- Pour un accueil à la journée avec repas et goûter : 6 euros
- Pour un accueil à la ½ journée du matin sans repas : 4h * 0.6euros = 2.4 euros
- Pour un accueil à la ½ journée du matin avec repas : 5h15 (en centième = 5.25) *0.6

euros = 3.15 euros

Pour un accueil à la ½ journée de l'après-midi : 4h45 (en centième = 4,75)*0,6 euros = 2,85 euros.

Le bonus territoire

Le bonus territoire Ctg est attribué à un équipement remplissant les conditions suivantes :

- Être éligible à la Pso Alsh (Périscolaire, Extrascolaire, Accueil adolescents) ;
- Être soutenu financièrement par la collectivité territoriale ayant la compétence enfance-jeunesse ;
- Être inscrit sur un territoire sur lequel une convention territoriale globale (Ctg) a été signée entre la Caf et la collectivité locale.
- Dont l'offre d'accueil existe au moment de la transposition entre le CEJ et la CTG.

Le montant forfaitaire est calculé par la Caf à partir du montant total de la Psej calculé en N-1au titre du Cej (Périscolaire, Extrascolaire, Accueil adolescents / Nombre total d'heures d'accueil (Périscolaire, Extrascolaire, Accueil adolescents soutenues par la collectivité et bénéficiant de la Pso Alsh au titre du régime général sur le territoire de compétence donné. Il s'agit des heures réalisées après application du taux de régime général.

Si ce montant est inférieur au montant plancher inscrit dans le barème national des prestations de service en vigueur, ce montant plancher s'applique.

Le montant du bonus territoire Ctg s'établit donc ainsi :

Nombre d'heures déclaré par le partenaire plafonné à l'existant	Х	Montant forfaitaire / heure de l'offre existante
--	---	--

Le financement au titre du bonus territoire Ctg d'heures nouvelles au-delà de l'offre existante n'est pas possible.

Le Plan Mercredi

Pour bénéficier de la bonification « Plan mercredi », les Alsh devront répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Remplir les critères d'éligibilité à la Pso Alsh sur le temps d'accueil du mercredi (pratiquer une tarification modulée, pas de gratuité possible);
- Avoir signé un Projet éducatif territorial (Pedt) intégrant le mercredi ;
- Figurer sur la liste des Alsh labellisés « Plan mercredi » par la collectivité ;
- Avoir développé des heures nouvelles à compter de Septembre 2018 par rapport à l'année de référence ;
- Être déclaré au SDJES.

La bonification « Plan mercredi » se calcule de la façon suivante :

Nouvelles heures X Montant horaire fixé par la Cnaf X Taux RG de la Pso Périscolaire (99%)

Seront considérées comme nouvelles heures d'accueil éligibles à la bonification « Plan mercredi » :

Le volume d'heures obtenu en comparant le nombre d'heures en Pso périscolaire N avec le nombre d'heures de la période de référence, sur le temps du mercredi en année N.

Période de référence				
Pour les Alsh sur des collectivités passées à une organisation des temps scolaires à 4 jours en Septembre 2017 et hors Cej en 2017	Janvier à Décembre 2016			
Pour les Alsh sur des collectivités passées à une organisation des temps scolaires à 4 jours en 2018 et au-delà ou maintenue à 4,5jours.	Janvier à Décembre 2017			

Les modalités de paiement

*** PSO et Bonus territoire :**

Le paiement s'effectue selon une périodicité semestrielle sous forme de 2 acomptes de 35% calculés pour N sur la base des données prévisionnelles de N et sous réserve de leur production au plus tard le 31 janvier N.

Le montant de ces acomptes pour l'année N équivaut à un pourcentage du droit prévisionnel déterminé par la Caf. Il est fixé à 70 % maximum pour l'année.

En cas d'incohérence des données, les acomptes pourront être suspendus ou non versés.

Le calcul et le versement du bonus territoire Ctg s'effectuent au moment du calcul de la Prestation de service Alsh à partir des mêmes déclarations de données.

Il ne pourra donc être versé qu'une fois les données d'activités connues. Il reste conditionné au maintien du cofinancement de la collectivité locale compétente signataire de la Ctg, vérifié à partir des données du compte de résultat.

Attention, le 2^{ème} acompte sera versé à condition que le prévisionnel actualisé soit transmis par le gestionnaire via le service Afas.

✤ FAAL :

Versé en un seul paiement en année N.

✤ Plan mercredi :

Versé en un seul paiement en N+1 pour N. Une fois que les données d'activités transmises par les partenaires et contrôlées par la Caf par rapport aux données transmises via le service Afas.

Nouveauté : Avec la nouvelle version du logiciel, des notifications de paiements détaillées seront envoyées à partir de cet été. Vous aurez alors, le détail entre le montant PSO et le montant lié au bonus territoire.

Modalités de déclaration

Modalités de déclaration

Les périodes d'accueil ouvrant droit sont celles déclarées au SDJES :

- Le temps extra-scolaire en journée ou demi-journée : samedi, les petites et grandes vacances
- Le temps péri-scolaire : les matins et/ou soirs encadrant des journées d'école et le mercredi

La déclaration des données prévisionnelles, permet de calculer votre prix de revient horaire et votre droit à la prestation de service et le versement d'acompte.

En lien avec votre choix conventionnel, vous avez des règles qui en découlent (facturation à l'heure ou journée)

Ce choix conventionnel détermine :

- les heures à déclarer à la CAF via le service Afas
- la base sur laquelle repose le calcul de la PSO appliqué par la CAF.

Le règlement intérieur de la structure est le document utilisé par la CAF. Il doit comporter toutes les informations conformes au choix conventionnel et les règles applicables aux familles.

Une terminologie commune

Actes réalisés : Pointage des présences réelles de tous les enfants + comptabilisation en nombre d'heures

Actes facturés : Nombre d'heures facturées aux familles - les factures devant être conformes au choix conventionnel et aux règles comptables

Actes ouvrant droit : Nombre d'heures retenues pour le paiement du droit Caf (être conformes au choix conventionnel et aux règles comptables)

<u>Régimes d'appartenance des familles :</u> Depuis le 1^{er} janvier 2014, le taux départemental du Régime général est de 99 %

Participations familiales : Montant en euros des sommes acquittées par les familles hors cotisation pour les associations

Budget prévisionnel : Prévisions de ressources et de dépenses pour une année civiles (sans attendre AG/validation commissaire aux comptes)

Compte de résultat : Produits et charges d'une année civile écoulée

Prix de revient : Total des charges/nombre d'actes réalisés quel que soit le régime

<u>Barème Cnaf</u>: Transmis par la Caf annuellement via le site partenaire (inscription à faire sur : caf37partenaires.fr)

Modalités de déclaration Exemple : Facturation à l'heure

ALSH : ouvert de 8h00 à 19h00 sur le mois de Juillet (Soit 11h d'amplitude) Inscription et participation de Titouan âgé de 8 ans :

- 14 jours en vacances en Juillet
- Dont 1 séjour accessoire de 2 jours de 10 heures (tarif : 150% du tarif journalier) Le QF des parents obtenu sur CDAP → tarif horaire de la famille est de 1 € de l 'heure

1) Comment faites vous pour comptabiliser les heures de présence de Titouan sur Juillet 2017 ?

2) A combien s'élèvera la facture de la famille de Titouan sur juillet 2017 ?

3) Si vous aviez à faire une déclaration Caf ...quelle serait l'activité sur Juillet 2017 pour Titouan ?

Modalités de déclaration Exemple : Facturation à l'heure

1) Vous aurez à comptabiliser les heures de présence en pointant les heures réelles d'arrivée et de départ ...

2) Pour juillet 2017 :

La facture qui sera adressée aux parents de Titouan sera :

+ 12 jours de petites vacances * 11h *1 euro
+ 2 jours de séjours accessoires * 10h * 1.50 euro
soit 30 euros

Total à payer : 162 euros

- 3) Déclarer vos données d'activité sur la base
- a) Total des heures réalisées ... issu du pointage
- b) Total des heures ouvrant droit à la prestation de service CAF est en lien avec le <u>choix conventionnel</u>...

Dans cette situation ce sera sur l'amplitude du service. <u>Total des heures ouvrant à PSO : (12*11) 132 + (2*10) 20 = 152 h</u>

Vous déclarerez à la CAF 152 heures dans la rubrique été enfants de plus de 6 ans et heures facturées.

Modalités de déclaration Exemple : Facturation à la journée

Jules, 9 ans

ALSH : ouvert en journée de 7h30 à 18h30 soit 11h d'amplitude 15 jours en petites vacances Le QF des parents détermine un tarif journalier de 15 euro

1) Vous aurez à comptabiliser les heures de présence de Jules

2) Etablir une facture aux parents La facture qui sera adressée aux parents de Jules sera calculée comme suit :

```
Facture n° .... Du ..... pour l 'enfant Jules ....
15 jours de petites vacances * 15 €/ jour
Total à payer : 225 euros
Total des heures faites par le gestionnaire :
(15*11) = 165 heures
```

3) Déclarer vos données d'activité sur la base <u>Total des heures ouvrant droit à la prestation de service CAF :</u>

Choix conventionnel 1 j = 8h dans la limite de l'amplitude Vous déclarerez à la CAF (15*8) = 120 heures dans la rubrique enfant de plus de 6 ans été heures facturées.

Modalités de déclaration Exemple : Périscolaire matin et soir

L'Alsh accueille les enfants :

- tous les matins de 7h à 8h30
- tous les soirs de 16h30 à 18h30

Tom, 7 ans, est accueilli en périscolaire :

- 20 minutes tous les matins
- 30 minutes tous les soirs

Quelles seront les heures à déclarer à la Caf pour une semaine d'accueil de Tom ?

Avec un pointage de présence de l'enfant. Déclaration CAF se fait comme suit :

Jours de la semaine	Matin	Après midi	Déclaration pso
Lundi	1h30	2h	3h30 soit 3,5
Mardi	1h30	2h	3,5
Mercredi	1h30		1,5
Jeudi	1h30	2h	3,5
Vendredi	1h30	2h	3,5
Déclaration par temps d'activité	7,50	8	15h30 soit 15,50



Modalités de déclaration Exemple : Périscolaire mercredi

Margaux, 10 ans

ALSH ouvert en journée de 7h30 à 18h30 soit 11 heures d'amplitude 3 mercredis dans le mois

Le QF des parents détermine un tarif horaire de 1,6 € de l'heure.

- 1) Comptabiliser les heures de présences de Margaux
- 2) Etablir une facture aux parents, aux modalités identique au choix conventionnel sur l'extrascolaire.
- 3) Déclarer vos données d'activités sur la base de 1 jour = 9 heures
- Vous déclarez à la Caf 3 jours x 9 heures = 27 heures dans la rubrique heures réelles (heures ouvrants droit)



Règlement intérieur - Modèle type

Le règlement intérieur est un outil de communication qui permet d'informer les parents sur les conditions de fonctionnement de l'accueil et de définir les notions de responsabilité incombant à chacun (organisateurs, parents, enfants, équipes d'animation).

REGLEMENT INTERIEUR DU XXX/ XXXX (A afficher au sein des locaux et consultable par les familles) Applicable à compter du : Date de la dernière mise à jour :

1. Introduction

Valeurs du gestionnaire + rappel rapide sur accueil de mineurs avec réglementation SDJES avec personnel qualifié.

2. Présentation de la structure

- Gestionnaire + coordonnées du siège + personnes à contacter
- Coordonnées de la structure et du responsable
- Nature de l'accueil (Péri, Extra, Accueil Ados)
- Locaux

Règlement intérieur - Modèle type

3. Fonctionnement

- Public accueilli
- Période d'ouverture et de fermeture avec les horaires d'accueil
- Equipe d'animation (accueil éventuel de stagiaires)
- Modalités d'inscription
- Réservations ou pré-réservations
- Annulations
- Tarification (application du barème des participations familiales CAF TOURAINE + convention CDAP)
- Pratique de pointage des présences
- Facturation
- Modalités de paiements
- Les règles applicables en cas de résidence alternée

4. Règles de vie collective

- Accueil des enfants (pratiques d'accompagnement des enfants par les parents)
- Restauration / goûter
- Objets personnels
- Le respect
- Autorisation parentale
- Assurance
- Situation médical (allergies, traitement, vaccinations)

Règlement intérieur - Modèle type

5. Information aux familles

- Coupon concernant la connaissance du règlement intérieur
- Communication sur vos documents de la participation de la CAF TOURAINE

Annexes à prévoir :

- Le projet éducatif / pédagogique
 - Listes de pièces à fournir par les familles : la fiche d'inscription, les coordonnées des responsables légaux de l'enfant, la fiche sanitaire avec les personnes autorisées à reprendre l'enfant en cas d'urgence, autorisation pour les interventions médicales, les baignades, les sorties, les transports, les photos et le droit à l'image, l'attestation d'assurance...

BESOIN D'AIDE ?

Et aussi une équipe territoriale...



Les service gestion administrative concernant la gestion administrative de votre dossier Pso alsh :

Les techniciennes conseils sont joignables uniquement le matin au 02 47 31 55 50

et par mail : gestion-as@caf37. caf.fr Attention l'adresse mail a changé !

MERCIDE VOTRE ATTENTION